

Covid 19 - nouvelles mesures : La Poste s'organise pour garantir la continuité de ses activités au service de tous ses clients

À la suite des mesures présentées par le président de la République ce mercredi 31 mars pour limiter l'aggravation de la crise sanitaire, La Poste a pris toutes les mesures permettant d'assurer la continuité de ses services sur l'ensemble du territoire.

En dépit des difficultés réelles que pose la question de la garde des enfants - un tiers des postiers sur le terrain sont parents d'un enfant de moins de 16 ans - La Poste s'organise pour être en mesure de maintenir la distribution du courrier, des colis et de la presse, ainsi que l'accueil des clients dans ses bureaux de poste, dans le strict respect des mesures barrières.

De nombreux services de La Poste restent par ailleurs accessibles à distance depuis les sites et .

CP Groupe La Poste - Continuité d'activité